



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination
des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

Amiens, le **25 JAN. 2022**

La Préfète de la Somme

à

Monsieur le Préfet de la région Hauts-de-France,
Préfet du Nord

Madame la Préfète de l'Oise

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Objet : Canal Seine Nord Europe. Autorisation temporaire pour les secteurs 2, 3 et 4. Sondages géotechniques et diagnostics d'archéologie préventive.

Réf. : article 27 de l'arrêté inter-préfectoral portant sur la publication, la notification et l'information des tiers.

La société du Canal Seine-Nord Europe a déposé le 21 mai 2021 un dossier de demande d'autorisation temporaire « loi sur l'eau » pour la réalisation de travaux préliminaires à la création du Canal Seine-Nord Europe pour les secteurs 2, 3 et 4. Ces travaux concernent des sondages géotechniques et des diagnostics d'archéologie préventive en zone humide sur 42 communes des départements du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, et de la Somme.

A la suite de la signature, ce jour, de l'arrêté inter-préfectoral accordant l'autorisation temporaire précitée, je vous informe que mes services se chargent de la notification au demandeur, aux maires des communes des quatre départements, aux présidents des communautés de communes intéressées ainsi qu'aux services concernés (copies ci-jointes).

Par ailleurs, l'arrêté doit être publié sur le site internet des services de l'État du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme pendant une durée minimale de quatre mois.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir procéder à la publication de l'acte précité sur le site internet des services de l'État de votre département.

La préfète de la Somme,

Muriel Nguyen

51, Rue de la République
80020 AMIENS Cedex 9
Tél : 03 22 97 82 62

Courriels à transmettre à ces deux adresses : pref-environnement@somme.gouv.fr ; thuy-tien.david@somme.gouv.fr.